

# Formulaire de consentement de services



**DIMENSIONS  
HUMAINES  
.COM**

## COORDONNÉES DU THÉRAPEUTE

**NOM:** \_\_\_\_\_  
**ADRESSE:** 2000, Ave. McGill College  
Bureau 611  
Montreal, Qc.  
H3A 3L3

**TELEPHONE:** Cellulaire   
E-mail  [DimensionsHumainesDH@gmail.com](mailto:DimensionsHumainesDH@gmail.com)

## COORDONNÉES DU CLIENT

**NOM:** \_\_\_\_\_  
**ADRESSE:** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**TELEPHONE:** Cellulaire   
E-mail  \_\_\_\_\_

## PARAMÈTRES DES RENCONTRES:

Le Thérapeute, ci-haut mentionné est membre de La RITMA et offre des services de RELATION D'AIDE PAR L'ANDC<sup>md</sup> ou autres services de Coaching individuels aux personnes désireuses d'entreprendre une démarche personnalisée d'accompagnement vers leurs objectifs.

Les rencontres sont d'une durée de 55 minutes. Les frais sont de 100\$ la séance, payables en argent comptant ou par virement électronique.

Le Thérapeute en Relation d'Aide est régi par un code d'éthique et de déontologie rigoureux qui se doit d'être suivi et qui peut être consulté sur les lieux de la rencontre.

## LES RESPONSABILITÉS DU CLIENT:

- Fournir tout renseignement et adopter des attitudes jugées pertinentes pour maximiser la valeur et l'efficacité des rencontres.
- S'engager pleinement dans sa démarche avec le TRA<sup>md</sup>.
- Assurer disponibilité et ponctualité.
- La personne qui choisit d'entreprendre le présent processus s'engage à respecter ses rendez-vous.
- Dans l'éventualité où elle ne peut se présenter à son rendez-vous, la personne est priée d'en aviser le thérapeute, **au moins 24 heures** avant l'heure du début de la séance, sans quoi des **frais administratifs et de déplacement de 50\$** pourraient être perçus.

## LES RESPONSABILITÉS DU TRA, THÉRAPEUTE EN RELATION D'AIDE<sup>md</sup>:

- Guider et accompagner le client à travers son ou ses objectifs tout en tenant compte de ses exigences et de sa disponibilité.
- Préserver la confidentialité des renseignements fournis par le client ou recueillis par le TRA<sup>md</sup>.
- Respecter le cadre éthique applicable.
- Émettre une facture pour frais d'honoraires pour chaque rencontre.
- Remettre un reçu pour fin d'assurance s'il y a lieu.

## COMPLÉMENTARITÉ:

En aucun cas les rencontres ne visent à se substituer ou à remplacer, de quelque manière que ce soit, toute autre démarche de consultation en psychologie, psychothérapie ou médecine. Les rencontres individuelles ne remplacent en aucun cas l'avis et les services d'un médecin. Je reconnais que je NE peux demander au TRA<sup>md</sup> de poser un acte médical ou diagnostic, réservé aux praticiens de la médecine allopathique, ou autres professionnels en droit de poser des diagnostics de quelque nature que ce soit, au sens du Code des professions, ni que je ne peux, non plus, l'inciter à le faire. Les rencontres individuelles ont donc des champs d'expertises et d'actions totalement différents de ceux des professionnels de la santé (médecin, psychologue, psychothérapeute, etc.). Le TRA<sup>md</sup> ne suggère en aucun cas de cesser ma médication, mes traitements allopathiques et aides psychologiques.

